

Comment imposer les cendres en temps de pandémie ?

A tous les prêtres, diacres, laïcs engagés en liturgie du diocèse

L'Eglise catholique entrera en Carême le mercredi 17 février prochain en célébrant le mercredi des Cendres.

Cette année, en raison des circonstances sanitaires, le geste d'imposition des cendres devra prendre en compte les gestes-barrières. La Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements a publié le mardi 12 janvier une note sur les adaptations du rite en ce sens.

[8 NOTA IMPOSIZIONE DELLE CENERI \(FRANCESE\).pdf \(cultodivino.va\)](#)

Retenons ce qui suit pour le prêtre et éventuellement les autres personnes qui imposeront les cendres avec lui :

- Après l'évangile et l'homélie, le prêtre bénit les cendres et les asperge éventuellement d'eau bénite.
- Il se tourne ensuite à l'assemblée en adressant une seule fois et collectivement l'invitation : « Convertissez-vous et croyez à l'Évangile » ou « Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière ».
- Le prêtre se lave les mains et porte le masque.
- **Il impose les cendres, sans rien dire, en laissant tomber les cendres sur le sommet de la tête de chacun, et non en traçant une croix sur le front.** Le geste se fait sans contact physique avec les fidèles.
- Après cela, le prêtre se lave les mains. La messe se poursuit avec la Prière universelle.

NB : on ne déposera pas les cendres dans la paume des mains, comme cela se voit parfois. Le rituel ne le prévoit pas. Ce geste n'exprime pas non plus l'attitude d'humilité manifestée par les cendres sur la tête. (cf. 2 Sa 13, 19 ; Jud 4, 11 ; Est 4, 1 ; 1 Ma 3, 47)

P. Emmanuel Fontaine, Service de Pastorale Liturgique et Sacramentelle.